



# Le Petit Astailacois

Bulletin d'informations d'Astailac - Mai 2019

Edition spéciale : PLUi (Plan Local Urbanisme intercommunal)

*La Communauté de Communes Midi Corrèzien s'est lancée dans l'élaboration de son PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal). L'objectif est de répondre aux besoins des habitants, de renforcer l'attractivité économique et touristique, de protéger les espaces agricoles et forestiers, de renforcer les centres bourgs et de continuer à offrir un cadre de vie de qualité. Avec la réalisation de ce PLUi, il s'agit, au regard de l'évolution démographique et économique, d'accompagner le développement futur de notre territoire et d'anticiper ses besoins.*

*Conformément à notre volonté de vous tenir informé, l'élaboration du PLUi fera l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de la procédure.*

*A cette fin, un registre est ainsi mis à votre disposition tout au long de l'étude, afin que vous puissiez nous faire part de vos observations et de vos attentes pour notre territoire.*

**Alain SIMONET**

Président de la Communauté de  
Communes Midi Corrèzien

**Olivier LAPORTE**

Vice-Président de  
l'Aménagement de l'espace

## LE MOT DU MAIRE

L'État est un grand pâtissier, car il aime les millefeuilles!... Après la réforme territoriale qui n'a rien simplifié, il en est de même dans le cadre de l'aménagement du territoire.

S'agissant de permis de construire, nous relevions tous du RNU (Règlement National d'Urbanisme) puis vinrent les POS (Plan d'Occupation des Sols) et, ou cartes communales.

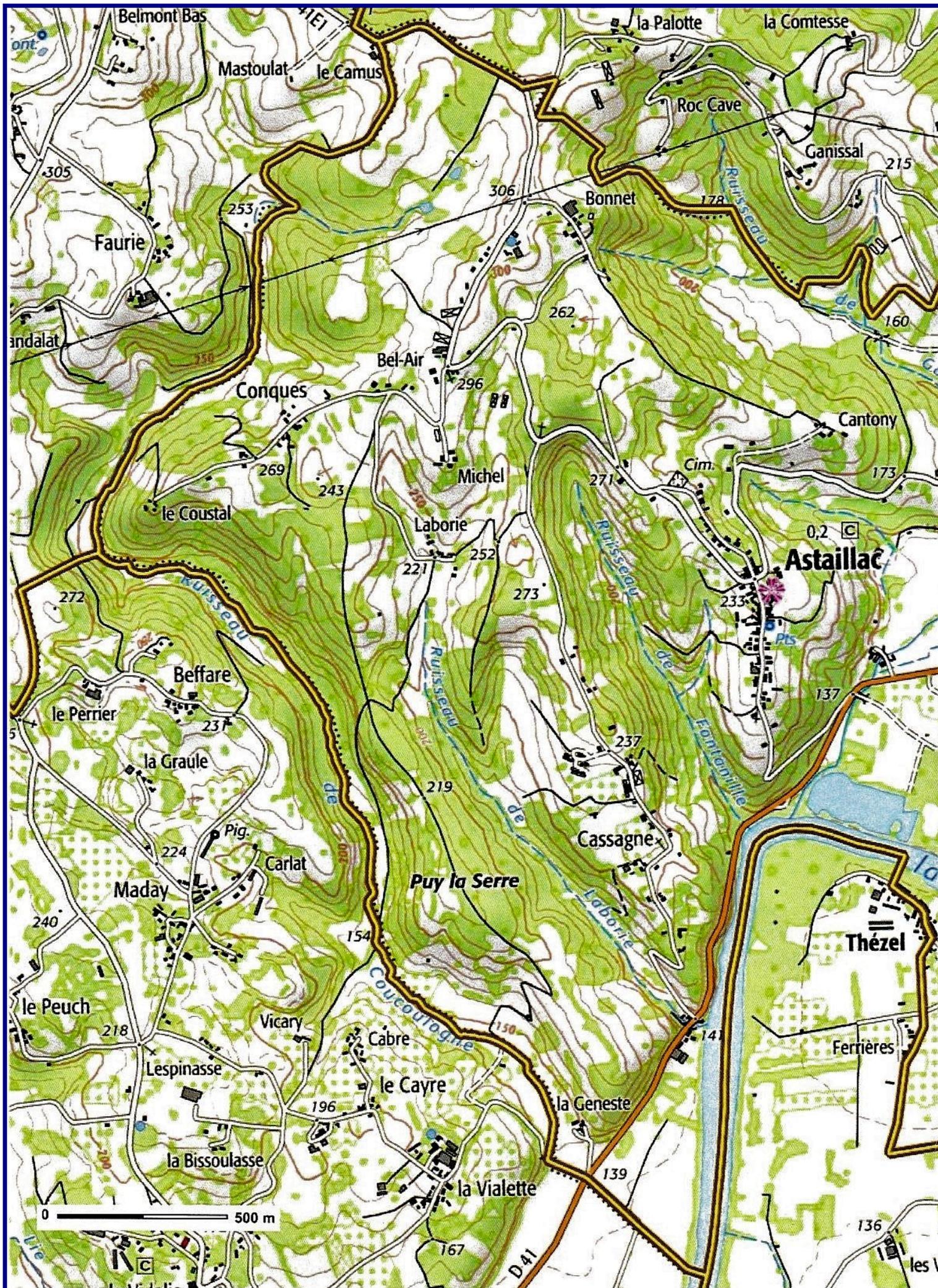
Astailac avait fait le choix du temps de monsieur Pierre Gaubert de créer une carte communale. C'est toujours aujourd'hui notre document de référence (10 permis de construire ces 10 dernières années).

Mais dès le mandat municipal 2008/2014 il s'est agit de créer le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dans le cadre du syndicat d'études du bassin de Brive (S.E.B.B) que nous avons signé le 11 décembre 2012 sous la présidence de madame Patricia Broussolle.

Deux intercommunalités composent le SCOT : l'Agglomération de Brive (48 communes) et la Communauté de Communes du Midi Corrèzien (34 communes, pour un total de 82 communes)

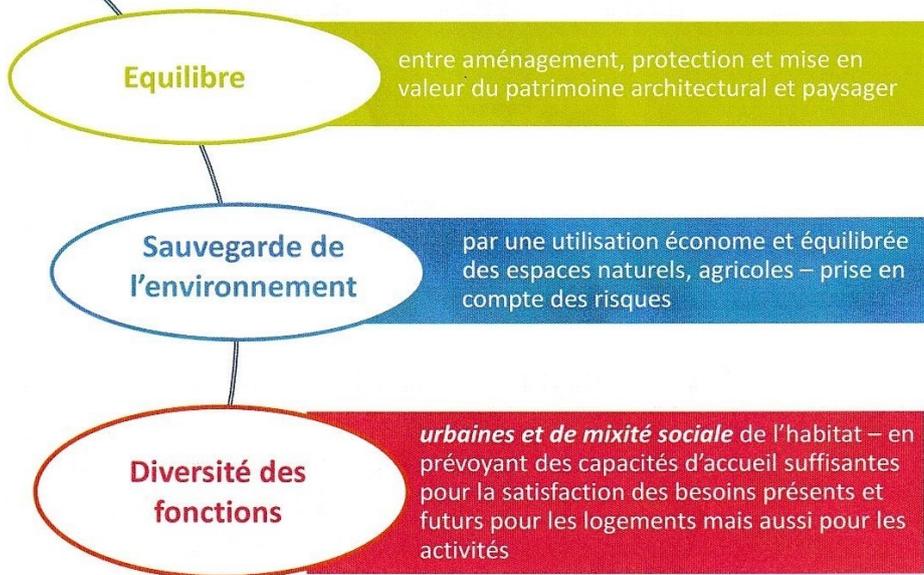
Récemment le comité syndical a approuvé le bilan du SCOT en date du 4 décembre 2018 sous la présidence de Monsieur Christian Pradayrol et a décidé le maintien du SCOT Sud Corrèze en vigueur, en attendant la finalisation du SRADDET Nouvelle Aquitaine.

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine : Le Schéma Régional d'Aménagement, du Développement Durable et d'Égalité des Territoires (conformément à la loi NOTRÉ du 7 août 2015) a pour objet de réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. D'élaborer à travers une démarche concertée une vision pour l'aménagement de notre région (la plus grande de France : 6 millions d'habitants sur plus de 84000 km<sup>2</sup>).





**1 PLUi, 3 grands principes**



**1 PLUi, avec qui ?**



1 PLUi, comment ?

